

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 5 MAI 2014

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 5 mai 2014, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, madame Josée Michaud et monsieur Ghislain Duquette.

Madame Carole Lévesque et monsieur Rémi Béchard sont absents.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

85-05-2014

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

86-05-2014

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 2014

Après lecture du procès verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014 ainsi que la séance extraordinaire du 24 avril 2014, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux d'avril 2014 soient acceptés tel que rédigés.

87-05-2014

AUTORISATION DE PAIEMENT / ARPENTEUR GUY MARION / CRÉDITS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT les résolutions 71-04-2014 et 72-04-2014, par lesquelles la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière accepte la rétrocession d'une partie de l'ancienne Route 2 et d'une partie de l'ancienne route Jeffrey ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE autorise le paiement de la facture GU-14-023 au montant de 3,449.25 \$, taxes comprises, pour les honoraires de l'arpenteur Guy Marion.

Les crédits budgétaires seront pris à même le surplus libre

88-05-2014

APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO / ENTREPÔT À SEL

CONSIDÉRANT la résolution 43-03-2014 et 72-04-2014, par laquelle la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à l'engagement des Consultants Lemay & Choinière pour préparer un appel d'offres et devis d'un entrepôt à sel;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE procède par appel d'offres sur le SEAO pour l'obtention des soumissions pour la construction d'un entrepôt à sel.

89-05-2014

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES LOTS 390-21 ET 390-33 / CONSTITUANT LA RUE DES CÈDRES

AFIN DE RÉGULARISER le transfert de propriété des lots 390-21 et 390-33 constituant la rue des cèdres (lots propriété de M. Antoine Boucher) tel que prévu au plan cadastral préparé par M. Guy Marion, arpenteur pour le lot 390-33 et présente sur la matrice graphique pour le lot 390-21 d'une superficie approximative de 975m²;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE demande au notaire Louis Garon de bien vouloir procéder au contrat notarié afin de régulariser la situation.

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE demande également à l'arpenteur Guy Marion de préparer un plan cadastral pour le lot 390-21.

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE autorise le maire et la secrétaire trésorière à signer tous documents se rapportant à la présente résolution.

Les crédits budgétaires seront pris dans le surplus libre.

90-05-2014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 105, CHEMIN HUDON

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure en vue d'une prochaine construction d'un silo d'ensilage sur le terrain identifié au lot 563P, situé au 105, chemin Hudon ;

CONSIDÉRANT QU'UN permis de construction ne peut être émis avant l'acceptation de la marge de recul avant qui, selon le règlement devrait être à 25 pieds du chemin, mais qui est présentement à 19 pieds.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier en profondeur cette demande, le mardi 15 avril 2014;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour la construction d'un silo d'ensilage sur le lot 563P au 105 chemin Hudon, à une distance minimale de 19 pieds du chemin et autorise l'inspecteur municipal à émettre un permis de construction comportant cette limitation.

QUE l'inspecteur municipal, accompagné d'un autre employé municipal, soit averti AVANT la coulée de béton afin que ceux-ci se rendent sur les lieux pour vérifier l'exactitude de la distance autorisée.

91-05-2014

CESSIONS DE PARTIE DE LOTS AUX PROPRIÉTAIRES / ANCIENNES CITERNES

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE cède aux particuliers ci-dessous mentionnés, les parties de lots suivantes sur lesquelles étaient construites des citernes :

- 1) Ferme Jeannot Dubé
Lot 832P
Superficie de 4 100 pi² environ
3^e Rang Ouest
- 2) Gaston Lebel
Lot 443P
Superficie de 1 600 pi² environ
2^e Rang Ouest

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

- 3) Robert Ouellet
Lot 509P
Superficie de 1 600 pi² environ
Chemin des Sables Est
- 4) Jocelyn Benoit
Lot 657P
Superficie de 1 600 pi² environ
Route 230

La Municipalité demande au notaire Louis Garon de bien vouloir régulariser le transfert par contrat notarié.

Le maire et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer pour et nom de la Municipalité, tous documents relatifs à la présente résolution.

92-05-2014

RÉVISION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LES IMMOBILISATIONS ET DU SURPLUS RÉSERVÉ DE LA TECQ 2010-2013 POUR LES IMMOS

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

		Taxe spéciale
		.10¢
Immos 2014	Incitatif au Q2r22	10 000 \$
	Citerne	40 000 \$
	Entrepôt à sel	37 987 \$
	Servitude du 64 et 66 Route 230	30 000 \$
		<hr/>
		117 987 \$
		<hr/>
Projet de la rue St-Louis	Emprunt	10 000 000 \$
TECQ 2010-2013	Achat terrain	100 536 \$
		<hr/>
		10 100 536 \$
		<hr/>
Pavage et Pulvérisation avec droits carrière et sablière		200 000 \$
		<hr/>
Pluvial, ponceaux, glissière, etc. avec TECQ 2010-2013		75 000 \$
		<hr/>
Entrepôt à sel – TECQ 2010-2013		287 013 \$
		<hr/>

93-05-2014

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) – RENOUELEMENT D'ADHÉSION

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil renouvelle sa carte de membre associé pour 2014-2015 auprès de la SADC au coût de 30 \$ et désigne monsieur Rosaire Ouellet, maire, comme représentant de la municipalité.

94-05-2014

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2014 – AUTORISATIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER le Comité de la Fête nationale, le mardi 24 juin, dans le cadre des festivités organisées pour souligner la Fête nationale du Québec 2014, à tenir une randonnée à vélo selon l'itinéraire établi, à charge de respecter toutes les procédures fixées par le ministère des Transports du Québec pour la fermeture de certaines voies de circulation sous sa juridiction ;

D'AUTORISER la sortie, à l'occasion cette randonnée à vélo, du camion municipal pour participer au contrôle de la circulation sur la route Ste-Anne/St-Onésime.

D'AUTORISER M. Sébastien Tirman, agent de développement et Mme. Sylvie Dionne, directrice, secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, la demande de permis d'évènements spéciaux du ministère des Transports du Québec ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

95-05-2014

MANDAT AU NOTAIRE LOUIS GARON ET À L'ARPENTEUR GUY MARION – ENTREPÔT À SEL – SERVITUDE DE NON CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre sur le SEAO pour la construction d'un entrepôt à sel;

CONSIDÉRANT l'emplacement choisi pour la construction de l'entrepôt et de la nécessité d'une servitude de non construction afin de respecter les normes d'architecture à ladite construction;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Ouellet nous a donné son accord à cette servitude sur le lot P510 d'une superficie approximative de 1,920 pi²;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière demande à l'arpenteur Guy Marion de procéder aux plans nécessaires à l'implantation de l'entrepôt et à la servitude exigée

La Municipalité demande aussi au notaire Louis Garon de bien vouloir préparer le contrat notarié pour la servitude.

Le maire, M. Rosaire Ouellet et Mme Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat notarié.

96-05-2014

MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE – ADHÉSION COMME PARTENAIRE FINANCIER AU PROJET DE LA SÉMER

ATTENDU QUE les représentants de la Société d'économie mixte en Énergie renouvelable (SÉMER) de la région de Rivière-du-Loup ont récemment fait connaître leur projet d'usine de biométhanisation;

ATTENDU QU' il s'agit d'un projet de développement durable, proposant une solution à la problématique de l'enfouissement des matières organiques putrescibles, qui contribuera à réduire significativement les gaz à effet de serre et est susceptible de faire émerger une filière de production industrielle de biométhane répondant à un important besoin dans le domaine du transport par camion;

ATTENDU QUE la SÉMER offre à la MRC de Kamouraska la possibilité de devenir partenaire financier au projet d'usine de biométhanisation en mettant 3 % des actions de l'entreprise à la disposition de la MRC;

ATTENDU QUE seules les municipalités qui optent pour la solution de la biométhanisation pourront bénéficier des profits qui seront éventuellement générés par l'usine de biométhanisation;

ATTENDU QUE le montant requis par la SÉMER en termes d'investissement pour accéder à la part de 3 % des actions de l'entreprise, est actuellement estimé entre 84 000 \$ et 100 000 \$ et ce, pour l'ensemble des municipalités du Kamouraska;

ATTENDU QUE la MRC, étant interpellée par la SÉMER comme seule interlocutrice des municipalités du Kamouraska relativement à la possibilité d'un partenariat financier dans le projet d'usine de biométhanisation, a adopté la résolution n° 203-CM2013 le 12 juin dernier par laquelle, elle a annoncé son intention de prendre compétence en matière de valorisation des matières organiques putrescibles;

ATTENDU QUE la compétence sur la collecte et le transport de ces matières demeurera de juridiction locale;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière doit par résolution signifier son adhésion comme partenaire financier au projet d'usine de biométhanisation de la SÉMER;

ATTENDU QU' à cette fin, le conseil a pris connaissance du projet de règlement n° 178 relatif à la déclaration de compétence de la MRC en matière de valorisation des matières organiques putrescibles et déterminant la part de chacune des municipalités au projet d'usine de biométhanisation de la SÉMER;

ATTENDU QUE le présent conseil se déclare satisfait des modalités de partage des parts proposées par la MRC au projet de règlement n° 178;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le présent conseil signifie à la MRC de Kamouraska que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adhère comme partenaire financier au projet d'usine de biométhanisation de la SÉMER, le tout selon les modalités décrites au projet de règlement n° 178 soumis par la MRC de Kamouraska.

97-05-2014

DEMANDE D'AUTORISATION DE DANIEL PLOURDE DE CONSTRUIRE UNE REMISE À MACHINERIE COMMERCIALE AFIN D'Y ENTREPOSER ET ENTRETENIR SA MACHINERIE EN PLUS DE MAINTENIR L'HABITATION EXISTANTE OCCUPÉE SUR LE LOT 557P

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Daniel Plourde, visant l'exploitation du terrain pour y entreposer et entretenir ses véhicules lourds sur le lot 557P du cadastre de Ste-Anne de la Pocatière,

ATTENDU QUE dans la zone blanche de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, au meilleur de la connaissance des officiers municipaux et des membres du conseil Municipal, il n'existe pas de possibilité pour un tel usage.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU QUE la demande respecte le règlement de zonage pour cet usage dans la zone concernée

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes;

ATTENDU QUE cette résidence est située du côté sud de la voie ferrée, fermant ainsi les accès à toute installation d'élevage ou champ en culture.

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlement relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale parce qu'il n'y en a pas de façon immédiate.

ATTENDU QUE l'exploitant respectera les directives du MDDEPF passées, et futures;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;

ATTENDU QU'il n'y a pas de cour d'eau à proximité des lots mentionnés.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE:**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

- appuie le requérant, dans sa demande pour le 557 P et de l'utiliser à des fins commerciales dans municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière
- appuie le requérant dans sa demande d'usage sur le lot 557P du cadastre de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière
- indique à la Commission que la Municipalité de Ste-Anne de la Pocatière stipule que ce projet est conforme à la réglementation municipale,
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

98-05-2014

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL NOMME les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton de La Pocatière pour la vérification de l'exercice financier 2014 de la municipalité. Tel que mentionné dans l'offre de service du 24 avril 2014, les honoraires pour la vérification seront de 3 600 \$, plus taxes plus 1 050 \$ pour les Elfs consolidés.

99-05-2014

AJUSTEMENT DE SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un ajustement salarial du poste de Directeur général et secrétaire-trésorier en référence aux exigences et responsabilités liés à ce poste;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL procède à l'ajustement salarial tel que présenté à l'annexe A et faisant partie maintenant du contrat de travail de la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sylvie Dionne.

Le maire, M. Rosaire Ouellet est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, la présente annexe A.

100-05-2014

DÉJEUNER CONFÉRENCE – AGENT DE DÉVELOPPEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL AUTORISE l'agent de développement, Sébastien Tirman, à assister au déjeuner conférence portant sur le développement des communautés rurales et qui se tiendra le mercredi 14 mai 2014 dès 8h00 à St-Alexandre au coût de 25\$ par personne.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

⇒ Cercle des Fermières de La Pocatière : Demande d'appui financier.

101-05-2014

CERCLE DES FERMIÈRES DE LA POCATIÈRE

Reporté en juin 2014

102-05-2014

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 101,196.71 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

§ Société de Gestion de la rivière Ouelle : Invitation – Souper bénéfice.

103-05-2014

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE – SOUPER BÉNÉFICE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le maire, accompagné d'une personne, participe au souper-bénéfice de la Société de gestion de la rivière Ouelle le samedi 24 mai 2014, dès 18h00 au Club de Golf de Saint-Pacôme, au coût de 60\$ par personne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

104-05-2014

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 21h12.

Rosaire Ouellet, maire

Sylvie Dionne, secrétaire-très.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 5 MAI 2014

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	Avril	19 590.28 \$
9047-6359 QUEBEC INC/RJF		
Roussel	Location de tracteur - Avril	1 379.70 \$
Entreprise Denis Lemieux inc	Entretien ménager- Avril	385.17 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	462.16 \$
Bell Canada	Administration	306.92 \$
Bell Mobilité	Urbanisme	44.79 \$
Virgin Mobile	Cellulaire maire	57.95 \$
VISA Desjardins	Fournitures	291.06 \$
SSQ	Assurance vie (avril)	994.41 \$
Sébastien Tirman	Frais déplacement	39.20 \$
Jacques Massé	Remboursement de taxes	229.08 \$
Sylvie Dionne	Frais déplacement	40.30 \$
Rosaire Ouellet, maire	Frais dépla. Janv. Fév. Mars. Avril	161.10 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		23 982.12 \$
DÉPENSES COURANTES		
MONIQUE BRUNET, ARCHITECTE		488.64 \$
SERVICES SANITAIRES ROY		453.69 \$
LE PLACOTEUX		243.98 \$
REAL HUOT INC		249.86 \$
SERVICE DE PREVENTION KAM-L'ISL.		125.20 \$
AGRO ENVIRO LAB		156.37 \$
ATELIER CAROIS INC.		182.53 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		70.44 \$
GROUPE DYNACO		1 862.74 \$
BOULANGERIE LA POCATIÈRE		96.00 \$
ARCHIVES DE LA COTE-DU-SUD		850.00 \$
LOCATION J C HUDON INC.		386.55 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIÈRE		1 091.38 \$
GARAGE S LEMIEUX		268.13 \$
ARPENTAGE CÔTE DU SUD		4 809.99 \$
PNEUS LEVESQUE		219.61 \$
VILLE DE LA POCATIERE		42 407.68 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU		3 098.58 \$
IMPRESSIONS SOLEIL		1 016.38 \$
CLAUDE DIONNE		575.44 \$
BUROPLUS LA POCATIERE		226.69 \$
CARQUEST LA POCATIERE		176.06 \$
LETTRAGE SYLMAX		45.99 \$
PROPANE SELECT		457.20 \$
SERVLINKS COMMUNICATION		1 112.40 \$
GOBEILLE INC.		60.00 \$
GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT		57.49 \$
CENTRE REG. DE SERV. AUX BIBLIO.		9 126.20 \$
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		5 021.55 \$
POSTES CANADA		184.53 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		2 062.28 \$
FEDERATION QUEBECOISE		31.01 \$
TOTAL DÉPENSES COURANTES		77 214.59 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		101 196.71 \$